



Négociations Annuelles Obligatoire (NAO) :

Ce jour, mercredi 27 février, se déroule une réunion « Intersyndicale » sur le thème de la politique salariale 2019.

Pour Force Ouvrière, la Direction aurait tort de « jouer petits bras » dans un contexte d'inflation élevée. Elle se doit de :

- Revaloriser le niveau d'augmentations générales (dernière proposition inconcevable inférieure à 1% pour les non cadres),
- Fixer un talon (augmentation générale minimale) de 40€ pour apporter une réelle plus-value pour les bas salaires,
- Reconnaître l'implication des salariés âgés dans le transfert des compétences aux intérimaires et nouveaux embauchés,
- Augmenter les différentes primes de transports, de formation et de tutorat,
- Prendre en compte tous les moments passés en voyages professionnels pour le personnel au forfait (week-ends, débuts et fins de journées, ...),
- Accorder aux jeunes cadres un salaire décent,
- Promouvoir dans les faits l'égalité professionnelle Hommes/Femmes en effaçant les différences salariales,
- Encourager la conversion énergétique par des financements volontaires sur les déplacements professionnels préservant l'environnement et sur les achats d'équipements non polluants,
- Engager pour Bidos un plan de recrutements qui rendra positive l'évolution de l'emploi en 2019.

La Direction doit prendre en compte les demandes raisonnées et légitimes de Force Ouvrière. Il lui reste peu de temps pour y souscrire et respecter ainsi l'impact des salariés sur les bons résultats de Safran Landing Systems!

Accord Comité Social Economique (CSE) :

Après plusieurs séances de négociations, le 20 Février 2019, les organisations syndicales FO, CFE-CGC et CFDT ont signé l'accord relatif à la mise en place et au fonctionnement du Comité Social et Economique (CSE) au sein de Safran Landing Systems.

Safran Landing Systems devra mettre en place le CSE lors du renouvellement des Instances Représentatives du Personnel (IRP) qui se déroulera le 13 Juin 2019 dans le cadre des prochaines élections professionnelles.

Cet accord précise le fonctionnement de cette nouvelle instance en abordant :

- ✓ La mise en place du CSE d'Etablissement et leurs commissions dont notamment la Commission Santé, Sécurité et conditions de travail (CSST) en remplacement du CHSCT.
- ✓ La mise en place du CSE Central et ses commissions.

Durant ces négociations, FO s'est efforcé de rendre un CSE, qui s'imposait à nous de part l'évolution de la législation, le moins pénalisant possible comparé à l'organisation actuelle des IRP.

Accord sur le Droit Syndical :

Egalement après plusieurs séances de négociations, le 20 Février 2019, les organisations syndicales FO, CFE-CGC et CFDT ont signé l'accord relatif au Droit Syndical au sein de Safran Landing Systems.

La négociation, sur la mise en place du CSE, a été l'occasion de redéfinir l'ensemble du dispositif sur le dialogue social et le droit syndical au sein de la société Safran Landing Systems.

Durant ces négociations, FO est resté vigilant sur le maintien des acquis du précédent accord applicable au sein de notre Société.